

LE JOURNAL OFFICIEL DU DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL

PV n° 17 du 31 octobre 2017

L'OFFICIEL LOTOIS

DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL – F.F.F. – LIGUE D'OCCITANIE
715, Côte des Ormeaux – BP. 21 – 46 001 – CAHORS Cedex 9



SECRETARIAT

OUVERTURE: lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9 h 15 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 30



05 65 35 68 10



secretariat@district-foot-lot.fff.fr



COMITE DIRECTEUR DU 12 OCTOBRE 2017

COMPTE RENDU

Présents : Serge MARTIN, Claudine VERMANDE, Didier BREIL, Daniel SOURZAT, Michel LASFARGUES, Emma FRANCOUAL, Franck PIGEON, Franck LEONARD, Marie Laure RAYNAL, Jean Luc BOYER, Francis DELOR, Jean Claude BRUEL, Damien HUG, Alain BEAUSOLEIL, Floréal BARRANCO, Aubert LAMBLIN, Didier CUNIAC,

Excusés : Katia PINQUIE, Jean Luc CHARTROU, Yves ABITTEBOUL, Jacques BARRE, Dominique BRAS, Karine CHATAIN,

Assistent : Véronique CROS, Fabien VIDAL.

Validation à l'unanimité des présents du dernier PV - Comité Directeur du 28 août 2017 paru au PV n°11 du 19 septembre 2017.

Le Président communique quelques informations :

- Le Conseil de Ligue a eu lieu le samedi 6 octobre à Rodez.
- L'annexe 5 (amendes administratives) est annulée car elle n'a pas été présentée lors de l'Assemblée Générale de la Ligue. Les anciens tarifs de Ligue Midi Pyrénées et du Languedoc de la saison précédente sont donc maintenus.
- Le bilan financier de la Ligue affiche une perte de moins 58 000€ et le prévisionnel présenté est à moins 76 000 €.
- URSSAF : le forfait de 35 € est reconnu par le codedu sport, seulement pour les arbitres et non pour les délégués et les observateurs.
- ETR, réunion avec Yvan DAVID le DTR, à Montauban, le 11/11/17.
- Nouvelle appellation du CDFA : CTDAP (Conseiller chargé du développement et de l'animation des pratiques).

Didier BREIL évoque la réunion qu'il a eu à Paris avec le partenaire NIKE et l'éventuelle dotation de 7 500€ par District. La société Nike souhaite quel'ensemble des clubs les choisissent comme équipementier.

Les missions du CTDAP (ancien CDFA) augmentent ; des priorités seront données.

Vu, les demandes des clubs pour leurs manifestations de fin d'année, (tournoi...), le District ne participera plus à la dotation de lots (coupes, ballons, etc...) sauf cas exceptionnel. La demande devra être faite auprès du secrétariat minimum un mois avant la date de la manifestation prévue.

Commission d'Appel : Jean Marie FABRE après 45 ans de dévouement au District pour le Football Lotois a souhaité se retirer. Un grand merci à lui pour son investissement durant toutes ses années.

Le Comité Directeur valide le montant du remboursement des frais kilométriques pour les déplacements des membres des Commissions : 0,401 euros du kilomètre ainsi que les frais d'autoroutes.

Validation d'entente en Féminines U16 : Haut Célé/ Montcabrier/ Ségala Foot.

Mauroux se rajoute à l'entente Vire/Montcabrier pour les catégories U7, U9, U11, U13. En revanche, la demande intervenant après la date limite, le club de Mauroux ne sera pas couvert au sens des obligations de jeunes.

Rappel d'un extrait du Règlement intérieur concernant le Statut de l'Arbitrage :

- Les arbitres de Ligue doivent observer deux arbitres (sinon ils ne couvriront pas leur club),
- Les arbitres D1 doivent donner une journée pour accompagner les jeunes.

Concernant la Commission des Jeunes, les clubs doivent envoyer les courriels au secrétariat du District avec copie à la Commission des Jeunes.

L'Assemblée Générale d'hiver des clubs aura lieu au District du Lot de Football, le samedi 9 décembre 2017. Rappel : « *le représentant d'un Club peut représenter au maximum 2 clubs y compris le sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente* ».

L'Assemblée Générale de la Ligue quant à elle aura lieu le 4 décembre à Castelnaudary. Les délégués qui représentent les clubs sont Georges DA COSTA et Michel TEULIERES et les représentants du District sont Francis DELOR, Jean Claude BRUEL et Jean Luc BOYER.

Les clubs peuvent se rapprocher du District pour la labélisation, priorité sera donnée aux clubs de Ligue.

Les journées de l'arbitrage ont lieu du 20 au 30 octobre 2017.

Un devis de 450 euros pour le changement de place du compteur électrique est refusé par le Comité Directeur.

L'UNAF tient son congrès national à Carcassonne. Une participation financière est demandée aux Districts. Le Lot accordera une subvention de 250 €.

De nombreux courriers ont été transmis au District concernant les comportements de certains éducateurs : un rappel à l'ordre sera fait.

Un courrier du club de Figeac Quercy Foot, réclamant la levée de la sanction prise par la Commission de Discipline, confirmée en appel, à l'encontre de leur arbitre Mr Hingrand Laurent est lu au Comité Directeur. Il est rappelé que la sanction ne peut pas faire l'objet d'un nouvel appel ; les nouvelles pièces apportées au dossier ne sont pas recevables.

Le Comité Directeur a soumis l'attribution de la subvention, de la section football de Jeanne d'Arc Figeac, a certaines règles. A la suite de cette décision, Mr Patrick Gauthier a transmis un mail à Fabien Vidal (CTDAP) jugé désobligeant par les membres du District. Devant la teneur de ce courriel, son renvoi de la Commission Technique a été validé par le Comité Directeur.

Certains clubs manifestent leur mécontentement à la suite de la programmation des plateaux U7, U9 le samedi matin. Il est possible pour cette année de déplacer les plateaux l'après-midi avec l'accord des clubs.

Un club se plaint de l'attitude d'un arbitre, le dossier est transmis à la Commission Départementale des Arbitres.

Le Président du District a assisté à une réunion avec le club de Cahors Football, la municipalité de Cahors et la DDCSPP concernant l'intégration de jeunes immigrés au sein du club de Cahors FC. Les services sociaux vont intervenir sur le secteur de Terre Rouge afin de proposer à tous ces jeunes la pratique du football le dimanche matin.

Damien Hug, responsable de la formation des arbitres, évoque le test physique de ces derniers. La première session proposée s'est bien déroulée. Une seconde est prévue le 21 octobre prochain. Cependant, tout arbitre non présent à l'un des deux premiers rendez-vous ne sera plus désigné jusqu'au 17 décembre, date de la dernière session. Un courrier a été envoyé dans ce sens aux arbitres concernés ainsi qu'à leur club.

Une modification est apportée au règlement intérieur du Statut de l'Arbitrage : « Tous les nouveaux arbitres devront faire un minimum de 10 matchs la saison de leur formation pour couvrir leur club ».

Puis, il est précisé qu'afin d'apporter au mieux toutes les réponses aux interrogations des clubs, sur quelque sujet que ce soit, il est demandé à ces derniers de faire leurs demandes par courriel auprès du secrétariat du District qui transmettra à la Commission concernée.

Il en est de même concernant les membres du District ou des Commissions qui ne répondront plus directement et oralement aux clubs mais par écrit.

Tout ceci, afin d'éviter toute interprétation des réponses ou toute erreur d'appréciation.

La séance est levée à 23 h 30.

Prochain comité directeur le 8 novembre 2017.

Le Président,
S. MARTIN

Le Secrétaire Général,
D. BREIL

COMMISSION DES JEUNES

MODIFICATION TERRAIN/DATE/HORAIRE :

U7 :

Le plateau du 25/11/2017 à Gréalou, initialement prévu à 10 heures est reporté à 14 h 30 (lieu inchangé)
– Accord des clubs.

Equipes concernées : Gréalou 1 ; Figeac QF 1 et 2 ; EF Foot Azur 1 et 2 et Causse Sud 1).

COMMISSION DES CHAMPIONNATS

PROMOTION D'EXCELLENCE :

CAHORS FC 2 – ST PAUL DE LOUBRESSAC du 04/11/17 se jouera à 20 heures sur le terrain synthétique de Cahors Terre Rouge.

COMMISSION DES FEMININES

La rencontre BEGOUX ARCAMBAL/CAHORS – PPFC du 19/11/17 est reportée au 26/11/17 à 13 heures à Cahors Terre-Rouge (Bégoux Arcambal/Cahors jouant le 19/11/17 en Coupe d'Occitanie).

COMMISSION DES FINANCES

Les relevés des clubs concernant les sommes dues vont être envoyés aux clubs dans les prochains jours.

Toutefois, vous avez la possibilité de régler dès à présent les sommes dues en allant sur Footclub :

MENU – ORGANISATION – ETAT du COMPTE et en cliquant sur DISTRICT LOT FOOTBAL de la saison en cours.

Règlement par chèque à l'ordre de DISTRICT du LOT de FOOTBALL en rappelant votre n° d'affiliation au dos afin d'éviter toute erreur d'affectation du règlement.